



ATTESTATION
D'APTITUDE POUR
CHIENS DE TÈRE OU
2ÈME CATÉGORIE

PROGRAMME
DE FORMATION

FORMATION EN PRÉSENTIEL



Formation

ATTESTATION D'APTITUDE POUR CHIENS DE 1ÈRE OU 2ÈME CATÉGORIE

» PUBLIC VISÉ

Obligatoire pour tout particulier souhaitant détenir ou promener un chien dit "dangereux".

Cette formation est donc indispensable :

- dès l'acquisition d'un chien de 1ère ou de 2ème catégorie.
- si votre chien acquiert les caractéristiques morphologiques d'un chien de 1ère ou 2ème catégorie
- quelle que soit la race du chien s'il a mordu quelqu'un (article L211-14 du code rural)
- s'il présente un danger selon les autorités.

» PRÉREQUIS

Aucun prérequis nécessaire en termes de connaissance. Âge minimum pour suivre la formation : 18 ans.

» MODALITÉS ET DÉLAI D'ACCÈS

Ceci n'est pas une formation professionnelle. Dès réalisation du règlement, la convocation sera envoyée pour la session choisie par l'apprenant (fréquence moyenne de 2 sessions/mois)

Il n'y a pas d'évaluation pour la valider : 100% de réussite

Le suivi de la formation sera sanctionnée par la délivrance d'une Attestation de Réussite

» OBJECTIFS DE LA FORMATION

Cette formation obligatoire d'une journée est la première étape dans le processus de la demande de permis de détention de chiens dit "dangereux".

Elle a pour objectif de sensibiliser les maîtres aux risques et de les informer sur les bonnes pratiques en termes de prévention et d'éducation.

» DURÉE DE LA FORMATION

7 heures en présentiel

» ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

L'accessibilité de notre formation en cas de situation de handicap est à étudier au cas par cas (possibilité d'étudier des aménagements du contenu de la formation) avec notre référent handicap : Claire MASCARIN, disponible à l'adresse mail suivante : handicap@zoopro.fr.

95%
d'élèves satisfaits
sur l'ensemble
de nos
formations



Vous aimez les animaux ?
Vous souhaitez faire de votre passion un
métier ?



zoopro.fr



09 53 05 96 37 - contact@zoopro.fr